



LE JOUR de la NUIT

agir POUR L'ENVIRONNEMENT

L'EXCÈS DE LUMIÈRE EST UNE POLLUTION RÉVERSIBLE !

AU QUÉBEC



+ 800 000 lampadaires de rue



allumés chaque année pendant plus de 4000 HEURES

L'ÉCLAIRAGE PRIVÉ PEUT CAUSER

+50%

de la pollution lumineuse d'une ville !

300 KM

et entraîner des dômes lumineux visibles de très loin

LA POLLUTION LUMINEUSE...

EST UNE CAUSE MAJEURE DE DISPARITION DES INSECTES

Au même titre que les insecticides



TUE DES MILLIONS D'OISEAUX

80%

des oiseaux migrateurs voyagent la nuit et l'éclairage des bâtiments et des structures entraîne des collisions mortelles.

PERTURBE LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

jusqu'à 200 mètres de profondeur

AUGMENTE CHAQUE ANNÉE

en Amérique du Nord et à travers le monde.

+10%



LA PERTURBATION DE NOTRE HORLOGE BIOLOGIQUE...

...causée par la lumière bleue des DEL le soir ou la nuit est avérée. Conséquences possibles : risques accrus de cancer, stress, obésité, dépression...

Source ANSES avril 2019

PARTICIPEZ AU JOUR DE LA NUIT!

SAMEDI 11 OCTOBRE

Éteignez votre éclairage extérieur à la maison et aidez à réduire la pollution lumineuse et ses nuisances.

ORGANISEZ DES ACTIVITÉS GRAND PUBLIC

Réunissons-nous le samedi 12 octobre pour célébrer la nuit! Balades nocturnes, observations astronomiques, lecture de contes, conférences... Inscrivez dès aujourd'hui votre activité au jourdela nuit.fr

Profitez de l'expérience pour faire une analyse de votre éclairage et voir comment vous pourriez l'améliorer.



UNE NORME SUR L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Au Québec, la norme BNQ 4930-100 vise à encadrer l'éclairage extérieur pour réduire la pollution lumineuse.

POUR ALLER PLUS LOIN



certaines municipalités adoptent des réglementations



avec extinction des enseignes et éclairages commerciaux la nuit



pour réduire les nuisances et améliorer la qualité de vie

